

2016-6783
2018-07-12

L'homologation de ce produit a été révoquée le 2022/10/04. La fabrication et l'importation du produit sont dorénavant interdites. En vertu de l'alinéa 21(5)a) de la Loi sur les produits antiparasitaires, les stocks de produits existants au Canada peuvent encore être écoulés pour un temps limité selon le calendrier d'abandon graduel de la base de données Information sur les produits antiparasitaires (<https://pesticide-registry.canada.ca>).

Dura Treat 40
Concentré de Pentachlorophénol

Classe 3, UN 1306
Produit de préservation du bois, COMMERCIAL
SOLUTION

Utiliser UNIQUEMENT en enceinte contrôlée, ou pour la préparation et la fabrication de solutions industrielles de traitements de préservation du bois. L'usage de ces solutions est réservé uniquement aux usines spécialisées dans le traitement du bois thermique ou sous pression.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
PRINCIPE ACTIF :

Pentachlorophénol	35,80 %
Autres Chlorophénols et Composés apparentés.....	4,20 %

N° D'HOMOLOGATION 26110 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Réservé à un usage industriel
Toxique ou mortel en cas d'ingestion ou d'inhalation

DANGER
(SYMBOL) POISON
IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
(SYMBOL) CORROSIF

CONTENU NET _____

KMG-Bernuth Inc.
Suite 1900, 300 Throckmorton
Fort Worth, TX 76102
(713) 600-3800

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

LIMITES D'UTILISATION

À n'utiliser que pour la préparation et la fabrication de solutions industrielles destinées à la protection du bois. Ces solutions ne doivent être utilisées que dans des usines de traitement du bois thermique ou sous pression. À n'utiliser que pour la formation de solutions industrielles de traitement dans des usines de traitement de :

1. Traverses de chemin de fer
2. Poteaux de lignes électriques et téléphoniques
3. Bois d'oeuvre comme matériau de construction pour extérieur

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan ou cours d'eau.

LIMITES D'UTILISATION EN FONCTION DU BOIS TRAITÉ

Ces solutions ne doivent être utilisées que sur du bois qui ne risque pas:

1. d'entrer en contact direct ou de devenir un composant délétère de toute eau potable destinée à la consommation.
2. d'être utilisé dans/pour :
 - (a) la construction de résidences/d'habitations
 - (b) les bâtiments de stockage et de fabrication de nourriture destinée aux humains ou aux animaux, ou les logements destinés aux animaux
 - (c) l'équipement des terrains de jeux.
3. d'être en contact prolongé avec la peau.

MODE D'EMPLOI

Afficher un exemplaire de cette étiquette d'utilisation dans le centre de traitement et dans tout autre endroit où des travailleurs pourraient entrer en contact avec du pentachlorophénol. S'assurer que tout transvasement et tout mélange des solutions de pentachlorophénol aient lieu dans un système fermé. Pour plus d'information sur l'équipement précis et les étapes de manipulation exigés, prière de contacter le fabricant du produit chimique.

Diluer dans l'eau pour obtenir une solution de traitement renfermant 5 à 10% de pentachlorophénol.

Traiter le bois conformément aux procédures de traitement sous pression applicables selon l'équipement utilisé et les pratiques de traitement courantes. Les conditions de traitement doivent être ajustées de manière à obtenir les taux de rétention visés qui figurent dans le tableau ci-dessous.

Vulnérabilité à la dégradation	Élément	Taux de rétention visé (kg/m ³)
En contact avec le sol	Traverses de chemin de fer	3,4 à 6,4
Hors sol	Bois d'œuvre, contreplaqué	4,8 à 6,4
En contact avec le sol ou l'eau douce	Bois d'œuvre, contreplaqué	6,4 à 8,0
	Pieux et poteaux	6,1 à 12,8
	Piles	12
	Poteaux (traitement thermique de la base)	16

Stocker le bois d'oeuvre traité dans une aire d'égouttage recouverte jusqu'à ce que le liquide ait cessé de s'écouler. Placer le bois à angle, de manière à accélérer l'égouttage et à prévenir la formation de flaques à la surface du bois. Traiter les égouttures et les autres déchets connexes de manière à en empêcher les rejets dans l'environnement.

Les bacs récepteurs doivent être recouverts, revêtus et drainés afin de prévenir la dilution et les pertes de solution de traitement.

NE PAS exposer le bois à la pluie tout de suite après son traitement.

Il est IMPÉRATIF de mettre en place les conditions nécessaires pour réduire le plus possible le lessivage ou les coulées d'agent de préservation à partir du bois traité.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le stockage, la manipulation et l'élimination du bois traité, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

Toutes les procédures doivent être conformes aux *Recommandations pour la conception et l'exploitation d'installation de préservation du bois – Document de recommandations techniques* publiées par Environnement Canada (tel qu'amendé au besoin).

PRÉPARATION : Identifier et usiner le bois avant tout traitement.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Mortel en cas d'ingestion ou d'inhalation. NE PAS respirer les brumes, aérosols ou vapeurs. Provoque une irritation des yeux. NE PAS entrer dans les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau.

Porter des gants imperméables au pentachlorophénol pendant toute la durée de l'utilisation.

Les exigences liées aux énoncés de mise en garde sont présentées dans les *Recommandations pour la conception et l'exploitation d'installations de préservation du bois – Document de recommandations techniques* (Environnement Canada). En voici un résumé :

Ne pas transporter, conserver ou consommer de la nourriture ou des boissons sur les lieux de travail (par exemple, aux endroits où les produits de préservation sont entreposés ou utilisés, et aux endroits où le bois fraîchement traité est entreposé). Ne pas fumer, ni

transporter de cigarettes sur les lieux de travail. Se laver les mains minutieusement avant de quitter les lieux de travail et avant de manger, boire, fumer ou utiliser les toilettes.

Ne pas exposer les coupures ou les écorchures aux solutions de préservation. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement la partie touchée par le produit de préservation. Obtenir immédiatement les premiers soins si la peau ou les yeux entrent en contact avec le produit de préservation. Tout contact, même mineur, nécessite un nettoyage et un traitement immédiats. Retirer immédiatement les vêtements extérieurs s'ils ont été éclaboussés par des solutions de préservation. Changer de vêtements chaque jour si un contact accidentel avec les produits chimiques survient. Laver séparément les vêtements souillés. Porter en tout temps des chaussures imperméables sur les lieux de travail. Les solutions de préservation peuvent s'infiltrer dans les chaussures et les vêtements de cuir. Prendre une douche quotidienne immédiatement après le travail. Tous les vêtements et les bottes de travail doivent être laissés aux installations. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants imbibés ou fortement contaminés par le concentré de produit. Ne pas les réutiliser.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Les exigences liées à l'équipement de protection individuelle sont présentées dans les *Recommandations pour la conception et l'exploitation d'installations de préservation du bois* – Document de recommandations techniques (Environnement Canada). En voici un résumé :

Activité	Équipement de protection individuelle
Ouverture d'autoclave, retrait du chargement, manipulation du bois traité	<ul style="list-style-type: none"> - Porter un respirateur approuvé si les concentrations de produit dans l'air sont inconnues ou supérieures aux valeurs limites d'exposition. - Porter des bottes de caoutchouc, des gants à crispin imperméables et un écran facial ou des lunettes de sécurité lorsqu'on ouvre les portes de l'autoclave pour en retirer ou y placer un chargement. - Porter des gants à crispin, un tablier et des bottes imperméables lorsqu'on manipule du bois traité à la main. - Porter un respirateur si l'on manipule du bois traité dans un espace clos (par exemple, wagons couverts).
Coincement du chargement	<p>Entrée dans le compartiment</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si les valeurs limites d'exposition dans l'autoclave sont dépassées ou si la concentration de produit est inconnue, porter un appareil respiratoire autonome intégral, une combinaison, des bottes et des

	<p>gants à crispin imperméables.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si les valeurs limites d'exposition sont inférieures aux limites permises, porter un respirateur homologué par le NIOSH ainsi qu'une combinaison, des bottes et des gants à crispin imperméables.
Entretien de l'équipement	<p>Soudage de matériel contaminé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter un respirateur approprié.
Déchargement de PENTACHLOROPHÉNOL sous forme solide	<ul style="list-style-type: none"> - Porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants à crispin, une combinaison, un tablier et des chaussures ou des bottes imperméables. - Porter un respirateur approuvé dès que l'exposition à des poussières devient possible.
Préparation de solutions de travail contenant du PENTACHLOROPHÉNOL	<ul style="list-style-type: none"> - Porter un masque intégral, des gants à crispin imperméables aux solvants organiques, une combinaison, un tablier et des chaussures ou des bottes pour toutes les tâches supposant la manipulation de PENTACHLOROPHÉNOL sous forme solide. - Porter un masque respiratoire approuvé complet s'il y a des poussières. Les cartouches du respirateur doivent conférer une protection contre les vapeurs et poussières de pesticides et de produits organiques selon le NIOSH.
Procédures d'échantillonnage	<ul style="list-style-type: none"> - Porter une protection oculaire et des gants à crispin imperméables aux solvants organiques lorsqu'on prélève des échantillons de solutions de PENTACHLOROPHÉNOL. - Porter des gants à crispin imperméables lorsqu'on prélève des sciures de forage de bois fraîchement traité.
Nettoyage d'autoclave ou de cuve de stockage	<ul style="list-style-type: none"> - Porter un respirateur (ou appareil respiratoire) approuvé par le NIOSH, des gants à crispin imperméables aux solvants organiques, une couche externe de vêtements et des bottes lorsqu'on pénètre dans un compartiment d'autoclave ou une cuve.
Manipulation et entretien d'équipement contaminé	<ul style="list-style-type: none"> - Porter un tablier, des gants à crispin et des bottes imperméables.

Se reporter aux *Recommandations pour la conception et l'exploitation d'installations de préservation du bois – Document de recommandations techniques* (Environnement Canada) pour obtenir la liste complète des précautions à prendre, des indications pour la manipulation et des mesures d'hygiène personnelle.

UTILISER UN ÉQUIPEMENT FABRIQUÉ AVEC LES MATÉRIAUX SUIVANTS :
Viton, néoprène, butyle, PVC, PVAC.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever immédiatement tous les vêtements ou les articles contaminés qui sont en contact avec la peau. Rincer immédiatement la peau touchée à grande eau avec du savon ou un détergent doux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Obtenir sans délai des soins médicaux en cas d'inflammation de la peau (rougeur, démangeaisons ou douleur).

En cas d'inhalation : Déplacer immédiatement la personne vers une source d'air frais. (L'inhalation excessive de chlorophénols fait presque immédiatement tousser et éternuer la victime). Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle. Veiller à ce que la victime reste calme et à l'aise. Le PENTACHLOROPHÉNOL peut faire monter anormalement la température corporelle. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante en soulevant de temps en temps la paupière du bas et celle du haut. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer les yeux. Le rinçage doit durer au moins 15 minutes. Utiliser une solution d'acide borique et des gouttes ophtalmiques contenant de la cortisone. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Si les symptômes suivants persistent, consulter un médecin : dermatite, maux de tête, nausées; hyperthermie, fièvre, transpiration, perte de poids; chloracné.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit est un stimulant métabolique. Les symptômes typiques d'une surexposition aux chlorophénols comprennent les éternuements, la faiblesse, la transpiration excessive, les maux de tête, les étourdissements, les nausées, les vomissements et la difficulté à respirer et peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. Les maladies rénales ou hépatiques aiguës ou chroniques, l'asthme, la bronchite, l'acné

chronique et d'autres affections cutanées peuvent être aggravées par l'exposition à ce produit. Le traitement est favorable. La diurèse forcée peut être efficace pour réduire la charge corporelle totale. Traiter l'hyperthermie avec des mesures physiques. N'administrez pas d'aspirine, de phénothiazines ou d'atropine, car ils peuvent augmenter la toxicité. Les brûlures chimiques peuvent résulter d'un contact avec les yeux ou d'un contact prolongé avec la peau.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques.

ÉLIMINATION

- Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est requis par la réglementation provinciale.
- Réutiliser les contenants de transport en vrac uniquement pour les composants Dura Treat 40 et pentachlorophénol conformément aux exigences provinciales.
- Pour obtenir des renseignements sur l'élimination de quantités de produit inutilisées ou superflues, s'adresser au fabricant ou l'organisme provincial de réglementation responsable.
- Pour les petits déversements: Récupérer le liquide libre et absorber les résidus avec un absorbant solide.

NE PAS RINCER DANS LES FLUX DE SURFACE. INFORMER L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION PROVINCIAL ET LE FABRICANT. Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

NE PAS FAIRE BRÛLER DU BOIS TRAITÉ AU PENTACHLOROPHÉNOL SAUF DANS LES INSTALLATIONS OÙ IL EST AUTORISÉ DE PROCÉDER À L'ÉLIMINATION DE TES PRODUITS. NE PAS FABRIQUER DE COMPOST OU DE PAILLIS À PARTIR DE BOIS TRAITÉ AU PENTACHLOROPHÉNOL.